

BULLETIN D'INFORMATION N° 21

Séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2010.

1) ZAC de la Bastide :

Avant lecture du compte rendu d'activité 2009, M. le Maire rappelle que l'aménagement de la ZAC de la Bastide a été confié à la SEPA par convention de concession le 30 mars 2006. Le plan de masse de la ZAC est modifié par avenant du 19 août 2009. Ainsi, le lot B (en bordure de la D35) est affecté à la création de logements sociaux. Le lot G (au droit du rond point face à la mairie) servira de réserve foncière dans l'éventualité de la création d'un équipement public. Les lots C, D, E, F, (le long de la voie principale de la ZAC) sont destinés à de l'habitat individuel. Le bilan financier fait apparaître un total de dépenses de 2.621.000 € HT et de recettes à hauteur de 2.689.000 € HT. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Extension de compétences de la CCVV :

Pierre Saubatte rapporte au Conseil Municipal le projet élaboré par la Communauté de Communes de la Vath Vielha. Il s'agit de mettre en place dès janvier 2011, un service de portage de repas à domicile en liaison froide. Il précise que ce service vient en complément de celui qui existe en liaison chaude au niveau d'un SIVU qui regroupe 8 communes. C'est donc un service nouveau proposé à l'ensemble des 24 communes de la Vath Vielha et qui ne remet pas en cause l'existant. Les personnes concernées, intéressées par le projet, peuvent dès à présent se renseigner et se faire connaître à la mairie. Une communication ultérieure sera faite, qui précisera les modalités d'accès et le coût définitif du service. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde cette nouvelle compétence à la Communauté des Communes.

3) Projet ITEP d'Igon :

M. le Maire présente le projet de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique d'Igon. Il s'agit, durant l'année scolaire 2010-2011, d'accueillir à l'école du Bourg une classe unique de 5 à 8 élèves qui seront encadrés par un enseignant de l'Institut. Les cours se dérouleront du lundi au vendredi de 9 h à 12 h à compter du 4 novembre ; la mairie mettant à disposition le bâtiment préfabriqué. Les frais d'intendance et de fonctionnement seront à la charge de l'ITEP. Ce projet expérimental ayant été préalablement avalisé par le corps enseignant et les parents d'élèves, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer une convention avec la direction de l'ITEP.

4) Terrains indivis :

Après que Michel Aurignac ait rendu compte des travaux de la commission indivise, le Conseil Municipal adopte les propositions suivantes. Donner au Groupement Pastoral l'autorisation d'effectuer à sa charge des tirs de mines visant à sécuriser des sentiers devenus dangereux pour le bétail et de créer un point d'eau à la cabane du Yerce. D'autre part, il est décidé de fixer à 176 € le prix de location des terrains indivis à ce même Groupement Pastoral. Cette location portant sur 466 ha, elle est calculée sur la base des taxes foncières.

5) Aménagement d'un giratoire :

Les travaux de création du rond point au droit de la mairie et le revêtement de la chaussée en enrobé, ont été réalisés par la commune au nom et pour le compte du département. Il convient

donc de signer une convention de mandat avec le Conseil Général. Le Conseil Municipal donne son accord.

6) Loyer appartement communal :

Il est décidé à l'unanimité de louer l'appartement vacant situé 16 rue des Pyrénées au prix de 515 € (fixé en novembre 2008) au lieu des 529,82 € autorisés au vu des augmentations annuelles.

7) Prix des bacades :

Il est rappelé que les prix des bacades ont été fixés le 21 mai 2008 pour une période complète de transhumance. Toutefois, pour les éleveurs dont les troupeaux transhument sur les estives pour une période inférieure à la moitié de la saison, il est décidé de pratiquer un demi-tarif par tête de bétail, à savoir :

- pour les locaux : bovins 5 €, équins 10 €, ovins 0,90 €.
- pour les extérieurs : bovins 10 €, équins 30 €, ovins 1,50 €.

8) Prix des repas cantine :

La société de restauration collective RTC, propose une augmentation du prix de ses services à la commune : pour les enfants 2,84 € TTC au lieu de 2,82 € ; pour les adultes 3,35 € au lieu de 3,32 €. Le Conseil Municipal accepte ces augmentations et les répercute comme suit aux utilisateurs : 2,53 € pour les enfants au lieu de 2,50 € et 3,10 € pour les adultes au lieu de 3,05 € ; soit une augmentation de 1 %.

9) Electrification rurale :

Afin de sécuriser l'alimentation électrique de la salle Jean Labarrère, le Syndicat Départemental d'Énergie prévoit le remplacement de la ligne 4 fils existante par un câble torsadé. Le montant total des travaux est estimé à 8.144,99 € ; la part de la commune représente 626,44 € qui seront pris sur fonds propres.

10) Aide au département du Var :

Après discussion, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et 5 abstentions, de donner une suite favorable à l'appel de l'Association des Maires du Département et de verser 150 € à l'Association des Maires du Var.

Quelques infos ...

Stage informatique :

En relation avec l'Agence Départementale du Numérique et le Conseil Général, la Cyber Base de Nay organise une nouvelle session de formation du lundi 25 au jeudi 28 octobre dans les locaux de la mairie d'Asson. Deux groupes de 10 à 12 personnes répartis par demi-journées, seront constitués en tenant compte du niveau de connaissances des participants (4 modules proposés). Renseignements et inscriptions au secrétariat de la mairie.

Musique et cinéma:

La soirée Cin'étoiles a connu un franc succès. Près de 200 personnes ont pu apprécier "La première étoile", film plein d'humour et de réalisme, une leçon de vie souriante. Les spectateurs arrivés plus tôt dans la soirée, n'auront pas regretté. Ils ont assisté à une première partie musicale d'une grande qualité. Grâce à l'association Gombo et au concours de Franck Bas pour la sonorisation, nous avons eu droit à un

récitation de Laurent Kouassy, auteur compositeur, et deux autres musiciens du groupe "Kwes Kiya". Ceux qui veulent retrouver ou découvrir cette ambiance blues et reggae, peuvent se procurer le CD au prix de 15 € à la mairie.

Les peintres dans le village :

Le samedi 11 septembre, de 10 h à 19 h, Asson Animation organise une journée consacrée aux peintres et aux photographes. Chacun pourra voir évoluer les artistes et leurs toiles sur le site de leur choix et apprécier le résultat en fin de journée à la salle de l'Isarce.

Renseignements et inscriptions auprès de Raymond Serrano 06.20.58.46.85 (pour les peintres) et Michèle Larrousse 05.59.71.08.52 (pour l'expo photos).

Forum des Associations :

Les présidents de toutes les associations d'Asson et l'ensemble des bénévoles qui les composent, sont cordialement invités à participer au Forum des Associations qui se tiendra le samedi 2 octobre à la salle de l'Isarce. Ce rassemblement est destiné à faire connaître à la population les nombreuses activités de tous ordres proposées sur la commune.

Animations par « La vie qui gagne » :

Samedi 18 septembre : week-end « Sport et Handicap » à Nay.

Dimanche 19 septembre : participation au vide grenier de l'école de Rugby à Nay.

Dimanche 17 octobre : 1^{er} Run and Bike à la salle Jean Labarrère. Inscriptions et renseignements auprès d'Anne Cassoura au 06.71.63.34.33.

Services à la personne :

Bienvenue à Joseph de la Conception dans le monde des professionnels. Domicilié au 13 rue de la Bathorbe, vous pouvez le contacter au 06.89.38.24.02 pour des travaux de plâtrerie en rénovation, aménagement de combles, faux plafonds, cloisons sèches ...